

**PROCES VERBAL D'ACCORD PORTANT  
SUR LES NEGOCIATIONS SALARIALES ANNUELLES 2016  
AU SEIN DE L'UES GROUPE PARIS STORE**

Entre les soussignés,

Le syndicat C.F.T.C, représenté par Makan SACKO  
Le syndicat C.G.T, représenté par Laurent ROSSEEUW

D'une part,

et les sociétés constituant l'U.E.S groupe PARIS STORE, représentée par Christelle Menguy, Directrice Administrative et Financière.

D'autre part,

**PREAMBULE**

Conformément aux dispositions des L.2242-1 et suivants du Code du Travail, les parties se sont réunies en vue des Négociations Annuelles Obligatoires aux dates suivantes :

- Réunion 1 : 07 décembre 2016
- Réunion 2 : 21 décembre 2016
- Réunion 3 : 28 décembre 2016

Après échanges et propositions réciproques les parties sont convenues des dispositions ci-après.

➤ **ETAT DES PROPOSITIONS RESPECTIVES**

**A – DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES AU SEIN DE L'U.E.S**

**Les propositions de la C.G.T**

- Augmentation générale de salaire : 5%
- La révision de la grille de salaire et grille emploi magasins et entrepôt
- Prime de froid magasin
- Augmentation de la valeur du ticket restaurant à 8 euros, est actuellement à 7 euros
- Condition de travail
- La demande de 2 jours ouvrés en cas de déménagement
- Augmentation du budget ASC et BF pour le Comité d'Entreprise
- Congés sans solde.

**Les propositions de la C.F.T.C**

- Augmentation générale de salaire : 5%
- Révision des grilles des salaires et entrepôts et magasins
- Attribution d'une enveloppe pour les augmentations individuelles
- Augmentation des tickets restaurant à 8 euros avec 60% à la charge de l'employeur
- Reconnaissance de l'ancienneté dès la 5<sup>ème</sup> année de présence
- Obtention d'un jour de congé payé pour déménagement après 1 an d'ancienneté
- Augmentation du budget des œuvres sociales du CE

- Ouverture des négociations pour la mise en place du compte pénibilité
- Négocier un forfait kilométrique pour les salariés venant en voiture
- Augmentation à 10% de la remise sur achat pour les salariés
- Attribution d'un bon d'achat pour les fêtes de fin d'année à valoir exclusivement dans les magasins Paris Store

## **B – ENSEMBLE DES MESURES PREVUES**

- **Augmentation générale de salaire de 1%** pour l'ensemble des salariés de l'UES Groupe Paris Store, à compter du 1er octobre 2016
- **Enveloppe pour augmentation individuelle de 0,50%** à réaliser entre 01 /01/2017 et 31/03/2017.
- **Augmentation de la valeur unitaire du ticket restaurant à 8 euros**, à compter de la paye de janvier 2017, avec maintien de la prise en charge par l'entreprise à hauteur de 50% de la valeur faciale du ticket restaurant.
- **Possibilité de prendre 1 jour chômé payé pour déménagement**, après 1 an d'ancienneté minimum, à raison d'une journée tous les 3 ans, sous réserve de produire un justificatif, tel qu'un bail locatif ou un acte d'achat, au nom du salarié, démontrant le changement d'adresse.
- **Possibilité de faire une demande de congés sans solde, d'une durée maximale de 1 mois**, après avoir utilisé la totalité des droits à congés payés de l'exercice en cours. Par ailleurs, la demande devra être faite auprès de la Direction de l'entreprise qui se réservera la possibilité d'accepter ou refuser à discrétion.
- **Augmentation de la remise sur achat, de 6% à 8%, dans les magasins Paris Store, pour les salariés Paris Store**, avec un plafond d'achat de 5000 euros maximum, par an. Ce dispositif sera mis en place sur le courant du mois de janvier 2017.

## **C- PUBLICITÉ**

Le présent procès-verbal d'accord est déposé en 2 exemplaires auprès des services du Ministère chargé du Travail d'une part (dont une version électronique) et, d'autre part, en 1 exemplaire au secrétariat du greffe du Conseil de Prud'hommes du lieu de conclusion, en application des articles L.2231-6 et D.2231-2 du Code du Travail.

Fait à Thiais, le 28/12/2016

Pour les organisations Syndicales  
Représentatives

Pour la Direction

**Syndicat CGT,**  
Monsieur Laurent ROSSEEUW  
(Dater et signer)

28/12/16  


**Christelle Menguy**  
Directeur Administrative et Financière  
(Dater et signer)

28/12/2016



**Syndicat CFTC,**  
Monsieur Makan SACKO  
(Dater et signer)

28-12-2016  
